N° 5

Pelacy

Joseph Barthélemy

et

Gros

Marie anne.

Mairie de la Garde **Arrondissement de** Toulon

Du deux février an mil huit cent cinquante-trois, à quatre heures du soir

Acte de mariage de Joseph Barthelemy Pelacy âgé de Cinquante quatre ans, né à Toulon département du var le onze du mois de novembre mil sept cent nonante huit profession de deuxième maître de la marine en retraite domicilié à Toulon département du var fils majeur de feu Pierre Joseph Pelacy en son vivant profession d'ancien boulanger de la marine domicilié à Toulon département du var, y décédé le vingt ~~et d~~ un octobre mil huit cent trente quatre et de feue Claire Ursule Cesaze aussi décédée à Toulon le vingt cinq décembre an mil huit cent trente neuf, veuf de Magdeleine Joséphine Rispeau décédée à Toulon le cinq mai mil huit cent cinquante d'une part.

Et de Marie anne Gros (journalière) âgée de quarante deux ans, née à la Garde département du var le onze du mois d'avril mil huit cent dix domiciliée à la Garde département du var fille majeure d'antoine Gros en son vivant profession de cultivateur domicilié à la Garde département du var, y décédé le vingt six décembre mil huit ~~et d~~ cent cinquante et de feue marie anne Musson aussi décédée en cette commune de la Garde le deux août mil huit cent trente cinq, veuve de Joseph Roux décédé à Valence, dans le premier novembre mil huit cent cinquante un d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par Monsieur le Maire de Toulon (Var) et par nous sans opposition les dimanches seize et vingt trois janvier dernier et à Toulon, les dimanches vingt trois et trente janvier dernier demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi. Extrait d'actes de naissance du futur époux extraits d'actes de décès des père et mère dudit futur époux constatant ceux de ses autres ascendants, ainsi que celui de son épouse en première noce.

Acte de naissance de la future épouse, ceux de décès de ses père et mère constatant ceux de ses autres ascendants, ainsi que l'extrait de décès de son époux en première noce.

Certificat de non-opposition délivré par Monsieur le Maire de Toulon tous ci-dessus datés et visés.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le *mariage*, concernant les *droits* et *les devoirs respectifs des époux.*

6me feuille

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux,

TIMBRE 25 c.

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, ~~à la date du mois d~~ mil huit cent cinquante par devant ~~Me notaire à~~ département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie anne Gros et l'autre Joseph Barthelemy Pelacy.

En présence de sieur Jacques Joseph Jaccon domicilié à la Garde département du var âgé de cinquante six ans profession d'instituteur non parent ni allié des époux

De sieur Jean-baptiste Fauquière domicilié à la Garde département du var âgé de cinquante cinq ans profession de maître de manœuvre en retraite ami de l'époux.

De sieur Jean andré Cairouse domicilié à la Garde département du var âgé de cinquante sept ans profession de second maître de manœuvre en retraite chevalier de la légion d'honneur ami de l'époux.

Et de sieur François Léandre Reynaud domicilié à la Garde département du var âgé de trente cinq ans profession de maréchal ferrant cousin par alliance de l'épouse.

Après quoi, moi Pierre Gaillard Maire de la commune de la Garde faisant fonction d'officier public de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi. par les quatre témoins et l'époux seulement, l'épouse a déclaré ne savoir ni écrire ni signer.

Pelacy Jaccon Fauquière

Cairouse Reynaud

Gaimard